InforMEX



Sommaire

- Installation des autorités
- Rappel de quelques règles
- Journée verte
- Agenda
- Sondage



AVRIL 2011 NO

INSTALLATION DES AUTORITES

Législature 2011-2016

Comme vous le savez certainement notre commune est dotée d'un Conseil général (pouvoir législatif), qui a notamment pour but de voter les propositions/préavis soumis par la Municipalité (pouvoir exécutif).

Pour être membre du Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, c'est-à-dire :

- Pour les Suisses être âgé de 18 ans révolus et avoir son domicile
 - dans la commune
- Pour les étrangers résider en Suisse depuis 10 ans, être domicilié dans le canton depuis 3 ans au moins et habiter la commune

Si vous remplissez les conditions susmentionnées et que le suivi des affaires communales vous intéresse, vous pouvez vous faire assermenter, pour la législature 2011-2016, lors de l'installation des autorités qui se déroulera le

MARDI 10 MAI 2011, 19 h 45

Salle villageoise

ORDRE DU JOUR

- I. Assermentation du Conseil général
- 2. Assermentation de la Municipalité
- 3. Election du/de la président (e)
- 4. Election du/de la secrétaire
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal
- 6. Election du vice-président
- 7. Election des scrutateurs et des suppléants
- 8. Elections des délégués aux associations intercommunales
- 9. Elections des commissions permanentes
- 10. Clôture de la séance

Les autorités de Mex vous encouragent vivement à prendre part à ces séances, et pouvoir ainsi, non seulement participer aux décisions, mais également mieux comprendre les mécanismes de la gestion de notre commune.

A l'issue de la cérémonie, une verrée sera offerte.

Les Autorités communales



Merci de respecter le règlement de police qui stipule à son article 18 :

L'emploi de tondeuses à gazon ou autres machines à moteur bruyantes, n'est autorisé qu'entre 8 h et 12 h30 et 13 h 30 et 21 h.

Cette autorisation ne s'étend pas aux jours de repos publics.

Toutefois, nous recommandons aux utilisateurs, par égard au voisinage, que la veille des jours fériés, ainsi que le samedi, de cesser tous les travaux bruyants au plus tard à 18 heures



Tailles des arbres et des haies

Les propriétaires de fonds aboutissant aux routes cantonales et communales, en vertu des dispositions légales, sont tenus de tailler les arbres et les haies, selon les nomes suivantes :

Les haies

- à la limite de la propriété
- à une hauteur maximal de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Les branches des arbres

- au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur
- au bord des trottoirs : à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété

Il est à relever que ces dispositions sont valables toute l'année.

Pour le surplus le Code rural est applicable. (www.mex.ch)



SIGNALISATIONS

Une nouvelle signalisation routière a été installée sur l'ensemble de la commune.

Afin d'assurer la sécurité de tous, vous voudrez bien vous y conformer strictement.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer ces quelques règles pour le bien de tous.

LA MUNICIPALITE

AVRIL 2011 PAGE 3

Journée verte en forêt samedi 14 mai 2011

Mesdames, Messieurs,

En août dernier, la Municipalité avait organisé une journée verte afin de nettoyer les abords de notre ruisseau.

Cette année, nous vous invitons à poursuivre le travail sous la conduite du garde forestier, M. Laurent Robert et de l'entreprise forestière Mumenthaler.

PROGRAMME

Rendez-vous au refuge (par tous les temps)

Personnes souhaitées : hommes-femmes-adolescents motivés Equipement gants résistants , chaussures de marches ou bottes -

habits selon le temps

1130-1200 Un repas convivial sera servi au refuge à tous les bénévoles qui

auront pris part à cette matinée, moment qui permettra de

poursuivre des échanges chaleureux et conviviaux.

La Municipalité

Nom:

Prénom:

Nombre de personnes :

Signature:





AGENDA

10 MAI 2011

19 h 45 Installation des autorités

14 MAI 2011

09 h 00 Journée verte

06 JUIN 2011

20 h 15 Conseil général

24 JUIN 2011 Course des aînés

(organisée pour la dernière fois par Mme Walther)

21 AOUT 2011 Fête au village



